

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

AVIS PUBLIC

PRÉAVIS DE VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry (ci-après appelée la MRC), que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique dans la salle du Conseil Kilgour du siège social de la MRC, situé au 2, rue Ellice, à Beauharnois, le jeudi **9 avril 2026**, à **10 h 00**, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires (le cas échéant), ainsi qu'au paiement des intérêts et des frais afférents, à moins que ces montants ne soient acquittés en totalité avant la vente.

Cette vente est effectuée conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

Avis est également donné à l'effet que :

- Les immeubles vendus comprendront les bâtisses et dépendances lorsque construites, ainsi que toutes servitudes actives, passives, apparentes ou occultes affectant les propriétés.
- Les immeubles seront vendus sans garantie légale de qualité ou de droit de propriété.
- Pour toute information relative au zonage ou à l'emplacement des immeubles, il est possible de communiquer avec la municipalité concernée.

Modalités de la vente :

- Toute personne désirant enchérir pour une autre personne devra fournir une pièce justificative l'autorisant à agir à titre de représentant :
 - Personne physique : une procuration ou un mandat d'inaptitude dûment homologué;
 - Personne morale : une résolution du Conseil d'administration.
- L'adjudicataire devra présenter une pièce d'identité valides avec photo parmi les suivantes : permis de conduire, carte d'assurance-maladie, passeport.
- La taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) s'appliqueront à ces ventes. L'adjudicataire inscrit auprès des autorités fiscales devra fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication (le cas échéant).
- L'adjudicataire devra acquitter immédiatement le prix d'adjudication, selon l'un des modes suivants :
 - Traite bancaire, chèque visé ou mandat-poste, payable à l'ordre de la MRC de Beauharnois-Salaberry;
 - Argent comptant, pour un montant maximal de 9 999 \$.

Tout montant versé en excédent à la MRC sera remboursé par chèque dans les dix (10) jours suivant l'adjudication, sans intérêts. À défaut de paiement immédiat, l'immeuble sera immédiatement remis en vente.

Dès l'adjudication, l'adjudicataire sera saisi de la propriété de l'immeuble et pourra en prendre possession, sous réserve du droit de retrait pouvant être exercé dans l'année suivant l'adjudication, conformément aux articles 1057 et suivants du *Code municipal du Québec*.

Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague			
Nom du (des) propriétaire(s) inscrit(s) au rôle d'évaluation	Description	Taxes municipales	Taxes scolaires
	Adresse : 12, rue Charles-Larocque, Saint-Louis-de-Gonzague Matricule : 6508-69-5450.12-0000 Lot : Partie privative : 6 376 640 du Cadastre du Québec (circonscription foncière de Beauharnois) et quote part des droits indivis dans les parties communes afférentes	<div style="border: 1px solid red; padding: 2px; display: inline-block;">RETIRÉ</div> 4 121,93 \$	229,30\$

Municipalité de Sainte-Martine			
Nom du (des) propriétaire(s) inscrit(s) au rôle d'évaluation	Description	Taxes municipales	Taxes scolaires
	Adresse : 1295, boulevard Saint Jean-Baptiste Ouest, Sainte-Martine Matricule : 8009-18-4200-000-0000-20 Lot : 6 062 969 du Cadastre du Q (circonscription foncière de Châteauguay)	8 504,22 \$	302,84 \$
M. Fedor Kiwa	Adresse : Terrain vacant, rang Saint-Joseph, Sainte-Martine Matricule : 8412-98-8686-000-0000-10 Lot : 6 062 851 du Cadastre du Québec (circonscription foncière de Châteauguay)	44,40 \$	0,00 \$
M. Leonard Dinner	Adresse : Terrain vacant, rang Saint-Joseph, Sainte-Martine Matricule : 8512-27-3160-000-0000-50 Lot : 6 062 853 du Cadastre du Québec (circonscription foncière de Châteauguay)	40,47 \$	0,00 \$

AVIS DONNÉ à Beauharnois, ce sixième (6^e) jour de février de l'an deux mille vingt-six (2026).

La Directrice générale et
Greffière-trésorière,

Linda Phaneuf, urb.